



MAIRIE de
MARIGNAC
31440

Tél. 05 61 79 50 69

Télécopie 05 61 79 52 50

mairie.marignac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 13/11/2017

Ouverture de la séance à 18 heures 00.

Présents : M. PALLAS A., Maire - Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. - M. DIVERCHY G.,
Adjoints - Mmes BENCHALAL S. - LADEVEZE A. - MM. – BRANDO B. - ESPARSEIL
Ch. – FERRERE M. –

Excusés : Mme ESCAZAUX Ch. – MM. ATES F. - BAQUE M. - BOUCHE D. - SANCHEZ
J. – SICARD Ch.

Secrétaire de séance : M. BRANDO B.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

1. Rythmes scolaires

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la semaine de quatre jours et demi pour l'école.

2. Repas cantine scolaire

L'association des parents d'élèves souhaite changer de prestataire pour la préparation des repas de la cantine. Elle propose la société API Cuisine de Midi-Pyrénées qui livrera les repas à partir de janvier 2018. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

La société API Cuisine de Midi-Pyrénées a fixé le tarif du repas à 3.20 €. Le tarif du repas actuel livré par le CHAL est de 4.10 €. Après délibération, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix du ticket de cantine à 3.10 € ; la commune prend donc en charge une participation de 0.10 € par repas.

3. Personnel école

Les enseignants demandent que le temps de récréation à la pause méridienne soit respecté. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de faire une note de service à l'attention des agentes de service afin de préciser les horaires et les temps de récréation à respecter. Il propose que Mme Ana Garcia effectue un stage de bonne conduite.

4. **Plan Vigipirate**

Dans le cadre de la réhabilitation et pour suivre le plan Vigipirate, le grand portail de l'école sera équipé d'une caméra et d'une serrure électrique. Les deux commandes seront, une dans le bâtiment neuf et une dans l'ancien bâtiment.

Un devis a été établi par la société ELEC'31 pour un montant HT de 4 595.87 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les travaux. Une demande de subvention a été adressée à l'Etat, à la Région et au Conseil Départemental.

5. **Pyrénées Bois Energies**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal le contenu de la réunion qui a eu lieu le 9 octobre 2017 avec Madame la Sous-préfète au sujet de l'usine à pellets. Bien que le directeur de l'usine ait fourni tous les documents prouvant que tout est conforme, le maire de Cierp-Gaud a posé 23 questions essayant de compromettre la continuité de cet atelier qui emploie entre 17 et 25 personnes. Le conseil municipal ne comprend pas pourquoi cet acharnement contre les emplois.

6. **Point sur la déviation de Saint-Béat**

Le tunnel sera mis en service courant avril 2018.

7. **Déplacement d'un chemin rural**

Monsieur Puisségur, exploitant agricole sur la commune a demandé le déplacement du chemin rural du Barriail. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette sa demande.

8. **Soutien à l'AMRF pour les communes rurales**

Le Conseil Municipal prend une délibération pour la défense des communes rurales et accorde son soutien à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

9. **Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises : prises de compétences : attribution des compensations**

Monsieur le Maire rappelle le principe de fixation des attributions compensatrices qui permet de maintenir des équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI, lors de transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Il informe les membres du Conseil Municipal que, dans son rapport, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées placée sous l'autorité de la CCPHG ne prévoyait ni de réévaluer les charges anciennement transférées, ni de transférer de nouvelles charges pour 2017.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération de la CCPHG en date du 19 avril 2017, fixant le montant des attributions de compensations provisoires et donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2017 fixant les attributions de compensations définitives.

Ainsi pour la commune de Marignac, le montant des attributions de compensations définitives à percevoir au titre de l'exercice 2017 est de 70 468 €.

Le Conseil Municipal accepte le montant de l'attribution compensatrice définitive.

10. **Assainissement**

Inscription, auprès de Réseau 31, pour l'extension du réseau d'assainissement pour 2018 de la rue des Arguilès et d'une partie de la rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11. **Risques naturels**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un questionnaire lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Ce questionnaire a pour but d'établir un état des lieux des risques naturels, d'établir un pré-diagnostic pour candidater à l'appel à projet « stratégie territoriale de prévention des risques en montagne ». La mise en œuvre du projet permettra d'aboutir sur la durée à une diminution des risques par réduction de la vulnérabilité ou en intervenant sur l'aléa.

12. **Eclairage du terrain de boules**

L'éclairage du terrain de boules est prévu au budget 2018.

13. **QUESTIONS DIVERSES**

a) **Adhésion au groupement de commandes tarifs bleus pour l'achat d'électricité**

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité relatif aux tarifs bleus (puissances inférieures ou égales à 36 KVA) auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adhère au dit groupement, accepte les termes de la convention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes relatif aux tarifs bleus, pour le compte de la commune/EPCI.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 25.